



Avis de Course

1. Dates: Du 25 au 29 août 2008

2. Autorité organisationnelle

L'Association québécoise de voile adaptée et le Yacht Club de Pointe Claire.

3. Site: Yacht Club de Pointe Claire, 1 Cartier Avenue Pointe Claire, Québec H9S 4H9. Les courses se dérouleront sur le Lac St. Louis, sur le plan d'eau situé adjacent au club.

4. Règlements

- 4.1 La régata sera régie par les Règles de course pour voiliers version incluant les prescriptions de l'Association Canadienne de Yachting et les règles de la classe des Martin 16 (www.martin16class.org).
- 4.2 Les prescriptions suivantes de l'ACY (telles que modifiées) seront en vigueur : 61.2, 68 et le préambule à l'Appendice A.
- 4.3 Les responsabilités de l'accompagnateur seront modifiées pour les participants de la Flotte Argent et seront détaillées dans les Instructions de courses. Ceci modifie la règle 6.2.2 des règles de la classe Martin 16.
- 4.4 S'il y a conflit entre les versions anglaise et française des avis ou instructions de courses, la version anglaise va prévaloir.
- 4.5 Toutes les courses seront disputées à bord de Martin 16.
- 4.6 Tous les bateaux participant à la régata doivent être munis d'une assurance responsabilité d'au moins \$1,000,000. La preuve de cette assurance devra être présentée aux organisateurs avant la régata.

5. Publicité

La Coupe Mobilité est une régata catégorie 'C', selon la règle 79.

6. Admissibilité

- 6.1 La Coupe Mobilité est une régata pour les marins qui ont une incapacité. Les marins présentant des incapacités de tous âges et de tous niveaux de compétences sont encouragés à participer. Des exemples d'invalidités sont la quadriplégie, paraplégie, hémiplegie, sclérose en plaque, paralysie cérébrale, etc.
- 6.2 Les marins devront indiquer la nature de leur incapacité sur le formulaire d'inscription. S'il y avait dispute au sujet de l'admissibilité d'un compétiteur, seul l'Autorité Organisationnelle de la Coupe Mobilité aura le pouvoir de trancher la question.

7 **Inscriptions**

- 7.1 Le nombre maximal de participants sera de 25 dans la Flotte Or et de 25 dans la Flotte Argent. Il est recommandé que les associations de voile adaptée accordent la priorité aux marins qui ont participé à trois ou moins régates de la Coupe mobilité durant les quatre dernières années. Lorsque le nombre maximal d'inscriptions aura été atteint, une liste d'attente sera établie selon l'ordre de réception (date et heure) des demandes.
- 7.2 L'inscription à la Coupe Mobilité 2008 peut se faire en ligne (www.mobilitycup.org) et en postant un chèque pour les frais d'inscription à AQVA- Coupe Mobilité, 35-2025 rue Quesnel Montréal, Québec H3J 2K9.
- 7.3 Les inscriptions reçues après le 4 août 2008 seront acceptées si le nombre maximum de participants n'a pas été atteint.
- 7.4 Les participants devront indiquer sur le formulaire d'inscription s'ils désirent faire partie de la Flotte Or ou Argent. *On recommande aux marins expérimentés et confortables en situations de course de faire partie de la Flotte Or. La Flotte Argent est recommandée aux marins moins expérimentés et qui doivent avoir un accompagnateur.*
- 7.5 Les accompagnateurs seront fournis pour la Flotte Argent et il y aura rotation des accompagnateurs à chaque jour. Si un marin désire un accompagnateur spécifique pour la régate, il devra le justifier au moment de son inscription. L'assignation des accompagnateurs ne peut servir d'argument lors d'une réclamation ou d'une demande de redressement. Ceci modifie la règle 62.1(a).

8 **Frais**

- 8.1 Les frais d'inscription sont de 175\$ CAN pour chaque compétiteur. Ceci donne droit à une trousse d'inscription, aux petits-déjeuners et déjeuners du 26 au 29 août, au BBQ du mardi soir ainsi qu'au banquet du jeudi soir.
- 8.2 Un dépôt en cas de dommages de \$200 CAN est requis. Ce dépôt peut être retenu des compétiteurs impliqués (un ou plusieurs) dans une collision ayant causé des dommages. Ces derniers peuvent être obligés de produire un nouveau dépôt pour continuer la régate. Veuillez vous référer aux règles de dommages et responsabilité de la Coupe Mobilité 2008.
- 8.3 Les dépôts en cas de dommages seront remis aux compétiteurs n'ayant pas été impliqués dans des collisions qui ont causé des dommages.
- 8.4 Les inscriptions acceptées par l'autorité organisationnelle après le 4 août seront assujetties à un supplément de \$25 CAN.
- 8.5 Le remboursement des frais d'inscription des compétiteurs qui annulent se fera de la façon suivante : annulation avant le 16 août 2008, remboursement total moins \$50 de frais administratifs. Après le 16 août 2008, remboursement de 50% des frais d'inscription. Les compétiteurs qui annuleront après la fin de la période d'inscription du lundi 25 août ne seront pas remboursés.
- 8.6 Les accompagnateurs et autres bénévoles ne paient pas de frais pour participer mais doivent s'inscrire. Ils recevront des petits déjeuners continentaux ainsi que des boîtes à lunch.
- 8.7 Un nombre restreint de billets additionnels pour le BBQ (\$15) ainsi que pour le banquet (\$25) seront disponibles.

9 Horaire (sujet à des changements)

Lundi le 25 août	09:00 – 17:00	Inscriptions
	9:30	Départ du quai – course pratique #1
	10:30	Signal d’avertissement, course prat.#1
	13:00	Départ du quai – course pratique #2
	14:00	Signal d’avertissement, course prat.#2
	16:00	Cérémonie d’ouverture
	17:00	5 à 7
	À confirmer	Session d’info/tutoriat
Mardi 26 août	9:30	Départ du quai – Flotte Or
	10:30	Signal d’avertissement, Flotte Or
	13:00	Départ du quai – Flotte Argent
	14:00	Signal d’avertissement, Flotte Argent
	17:00	5 à 7
	18:30	BBQ au YCPC
Mercredi 27 août	9:30	Départ du quai – Flotte Argent
	10:30	Signal d’avertissement, Flotte Argent
	13:00	Départ du quai – Flotte Or
	14:00	Signal d’avertissement, Flotte Or
	17:00	5 à 7
	Evening	Temps libre
Jeudi 28 août	9:30	Départ du quai – Flotte Or
	10:30	Signal d’avertissement, Flotte Or
	13:00	Départ du quai – Flotte Argent
	14:00	Signal d’avertissement, Flotte Argent
	16:00	5 à 7
	18:00	Banquet – Holiday Inn Pointe Claire
Vendredi 29 août	9:30	Départ du quai – Flotte Argent
	10:30	Signal d’avertissement, Flotte Argent
	13:00	Départ du quai – Flotte Or
	14:00	Signal d’avertissement, Flotte Or
	17:00	Cérémonie de remise des prix

Aucun signal de départ ne sera donné après 15h45 le 29 août 2008, le dernier jour de la compétition.

10 Bateaux et équipement

- 10.1 Les bateaux et équipements doivent se conformer aux règles de la classe des Martin 16.
- 10.2 Nous encourageons les propriétaires de Martin 16 à rendre leur embarcation disponible à la location pour la flotte dans laquelle ils ne participent pas.
- 10.3 Un club ou une AVA qui est propriétaire d'un Martin 16 peut faire participer un marin dans la Flotte Or et un autre dans la Flotte Argent, ceci vaut pour leur premier bateau. Ce même Club ou AVA propriétaire de bateaux supplémentaires ne peut faire participer qu'un seul marin par bateau soit dans la Flotte Or ou la Flotte Argent et doit rendre le bateau disponible à la location pour l'autre Flotte.
- 10.4 Si ces derniers ne sont pas loués avant le 4 août 2008, ils pourront servir à un autre marin de l'organisme qui en est propriétaire.

11 Location de bateaux

- 11.1 Les compétiteurs qui désirent louer un bateau pour l'évènement doivent l'indiquer sur leur formulaire d'inscription.
- 11.2 L'autorité organisationnelle acheminera ces demandes aux organismes et individus propriétaires de bateaux (*voir l'avis de course 10.3 & 10.4*).
- 11.3 Les demandes de bateaux en location reçues après le 4 août 2008 pourront ne pas être traitées.
- 11.4 Il est entendu qu'un marin qui loue une embarcation participe activement avec son propriétaire à l'entretien et au bon maintien du bateau loué.

12 Mesures

Les Martin 16 et leurs équipements ne seront pas mesurés avant cet évènement.

13 Instructions de Course

Les instructions de course seront incluses dans la trousse d'inscription disponible au Club de Yacht de Pointe-Claire. Un diagramme des parcours y sera inclus.

14 Mécanismes d'assistance

- 14.1 Les compétiteurs peuvent utiliser des mécanismes d'assistance selon les règles de la Classe des Martin 16.
- 14.2 L'autorité organisationnelle mettra à la disposition des compétiteurs un nombre limité de mécanismes d'assistance pour le contrôle du gouvernail et des voiles. Ceux qui désirent en utiliser doivent l'indiquer sur leur formulaire d'inscription.
- 14.3 L'incapacité de l'autorité organisationnelle à fournir un tel mécanisme ne pourra servir à une demande de redressement. Ceci modifie la règle 62.1a.

15 Système de pénalités

- 15.1. La règle de Pénalité Alternative (RCV.44.2) sera en vigueur, sauf que le 720° habituel sera remplacé par un virage 360° comportant un virement de bord ainsi qu'un empannage.

16 Pointage

- 16.1 Huit (8) courses pour la Flotte Or et huit (8) courses pour la Flotte Argent sont à l'agenda.
- 16.2 Une course dans chaque Flotte doit être complétée pour en faire un évènement.
- 16.3 Toutes les courses comptent pour le pointage, sauf qu'à partir de 5 courses ou plus on éliminera la pire course du pointage du total.

17 Restrictions à la sortie de l'eau

Les bateaux ne seront pas sortis de l'eau durant la régata sauf avec une autorisation écrite émise par le comité de course.

18 Prix

- 18.1 Il y aura des prix pour les cinq premières positions de chaque Flotte.
- 18.2 La Coupe Mobilité sera remise au gagnant de la Flotte Or.
- 18.3 La Coupe Dallaire sera remise au gagnant de la Flotte Argent.
- 18.4 Le Trophée Sam Sullivan sera remis au meilleur marin qui utilise la technologie “sip & puff”.
- 18.5 Le trophée pour l’esprit sportif Darin Tucker sera remis au marin qui, selon le comité organisateur, aura démontré grâce, justice et respect du sport et de ses compétiteurs.

19 Renonciation de responsabilité

Les compétiteurs à cette régates participent entièrement à leurs risques et périls. Voir la règle 4 Décision de courser. L’autorité organisationnelle n’accepte aucune responsabilité pour des dommages matériels ou blessures corporelles, ou lésions entraînant la mort résultant de la participation à cette régates, que ce soit avant, pendant ou après l’évènement.

20 Sécurité

Les compétiteurs devront porter leur veste de sauvetage approuvé en tout temps que ce soit sur le quai ou à bord de leur embarcation. Chaque compétiteur doit fixer un sifflet à sa veste de sauvetage, à moins qu’une exemption soit accordée. De plus, chaque bateau doit être muni d’un cordage de 5m X 7mm attaché à l’étrave avec le bout libre gardé en tout temps à la portée du barreur.

21 Médical

Un service médical sera disponible sur place.

22 Hébergement

De l’information au sujet de l’hébergement sera disponible sur le site www.mobilitycup.org

23 Transport

Du transport gratuit entre les hôtels majeurs et le Yacht Club de Pointe-Claire sera disponible. Les compétiteurs sont responsables de leur propre transport entre l’aéroport et leur hôtel. De l’information sur ce sujet se trouvera sur le site www.mobilitycup.org.

21 Information additionnelle

Veillez contacter Paula Stone, Présidente de la régates Tel: 514-688-9538 ou mobilitycup@gmail.com